



2024 DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION **ECHANGE SCOLAIRE DE 2 MOIS (DE, NZ, CA)**

1. **1er janvier au 15 mars 2024** : période d'inscription aux programmes d'ARPEL 2024-2025.
L'acceptation de votre candidature ne dépend pas de la date d'envoi de votre inscription, aucune priorité ne sera appliquée par rapport à celle-ci.
 - Veuillez remplir l'inscription sur internet et nous l'envoyer avant le 15 mars avec ses annexes ci-dessous à notre adresse courriel: info@echangeslinguistiques.ch.
 - a. **L'autorisation scolaire originale** (à télécharger sur le site www.echangeslinguistiques.ch).
La faire signer par votre professeur de langue (allemand /anglais) ET le responsable des échanges de votre école. Ces deux signatures et le timbre de l'école sont indispensables.
 - b. Une copie de votre **bulletin scolaire** le plus récent.
 - c. Une copie de votre **passport actuel** même s'il doit être renouvelé avant l'échange, ou si ce n'est pas possible, de votre carte d'identité.
 - d. Une copie de votre **inscription internet complète avec les photos** (8 pages).
 - Veuillez nous envoyer ces mêmes DOCUMENTS PAPIER suivants à notre adresse postale : ARPEL av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne.

2. **15 mars 2024** : dernier délai pour payer l'acompte selon votre 1ère destination.
DE = **CHF 300.-**
NZ, CA = **CHF 500.-**
sur le compte d'ARPEL. →

Compte ARPEL
IBAN : CH47 0078 8000 0505 5443 8
Banque cantonale de Genève – 1204 Genève
ARPEL - Association romande pour les échanges linguistiques
av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne, Suisse

Remboursement :

- a. *L'intégralité de cet acompte vous sera remboursée au 30 JUIN 2024 si ARPEL est dans l'impossibilité de trouver un/une partenaire dans le pays de votre 1er ou 2^{ème} choix.*
- b. **Fr 300.-** seront retenus pour couvrir les frais administratifs engendrés si vous vous retirez AVANT le jumelage.
- c. *La totalité de l'acompte sera retenue et les frais déjà engagés vous seront facturés si vous annulez l'échange APRES avoir signé le contrat.*

En résumé, votre inscription sera considérée « complète » après la réception de:

- **l'inscription en ligne et les 4 documents papier** (point 1) reçus à notre adresse internet : info@echangeslinguistiques.ch et à l'adresse postale ARPEL, av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne
- **l'acompte** sur le compte ARPEL ci-dessus **d'ici le 15 mars 2024.**

Un accusé de réception vous sera envoyé fin mars

3. **Début avril 2024 : Les entretiens personnels sont obligatoires pour les élèves.** Ils auront lieu à Lausanne. Vous recevrez les informations précises en temps voulu. *Ces entretiens ne sont pas éliminatoires ils permettent de mieux faire connaissance et favoriser le meilleur jumelage possible.*
4. Vous ne recevrez pas de nouvelles d'ARPEL pendant que **nous finalisons les jumelages** avec nos partenaires à l'étranger et serons à nouveau en contact avec vous d'ici la fin du mois de mai. Merci de votre patience 😊.

5. **Entre mi avril et la mi-mai 2024 : Le dossier de votre partenaire**, choisi pour vous, sera transmis par email à l'élève et à un de ses parents. Prenez le temps de l'étudier, préparez des questions à poser à votre partenaire et à sa famille.
6. **Entre la mi-avril et la fin mai 2024** : Vous aurez environ deux semaines pour **prendre contact** avec votre partenaire et sa famille via les réseaux sociaux, Skype etc. **AVANT** de signer le contrat définitif de l'échange. *Cette étape est essentielle pour créer une relation de confiance entre vous, votre partenaire et sa famille. Il est important de communiquer plusieurs fois et régulièrement pour se connaître avant d'arriver sur place.*
7. **Entre la mi-mai et début juin 2024** : Le dernier délai pour le retour du **contrat original signé** par l'élève et l'un de ses parents /responsable légal, avec **l'extrait de casier judiciaire** des adultes vivant sous le même toit que l'élève, à notre adresse postale : ARPEL, av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne.

Le **solde final** du prix de l'échange doit également être versé sur le compte ci-dessus (p.1); le solde final dépend de la destination choisie, voir les programmes : www.echangeslinguistiques.ch. Le contrat sera validé seulement après réception du solde final.

Nous pouvons accepter un arrangement de paiements échelonné, veuillez nous contacter svp en cas de besoin.

8. Les départs 2024 des échanges scolaires de 2 mois:

Vendredi 26 juillet - départ pour la NOUVELLE-ZELANDE

Samedi 17 août - départ pour l'ALLEMAGNE

Env. jeudi 29 août (à confirmer) - départ pour le CANADA

ATTENTION ! COMMUNICATION GENERALE d'ARPEL

Les informations importantes et les consignes détaillées des départs et des arrivées seront transmises par courriel à l'élève et à un de ses parents en général 2 à 3 SEMAINES avant l'évènement.

Pour cette raison, il est important de regarder régulièrement vos E-MAILS.